



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} MITCHELSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN et CALDWELL interviennent. L'Assemblée accorde à M. SCHELLENBERG le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. DERKACH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 207 — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. EICHLER intervient. L'Assemblée accorde à M^{me} KORZENIOWSKI le droit de parole pour la reprise du débat.

M. CUMMINGS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (tenue d'élections à date fixe)/The Legislative Assembly Amendment Act (Set Date Elections)*.

Il s'élève un débat.

MM. CUMMINGS et M. FAURSCHOU interviennent. M. NEVAKSHONOFF exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} TAILLIEU présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Partenariat entre le gouvernement et les journaux communautaires

Attendu :

que les collectivités du Manitoba jouent un rôle essentiel dans le développement économique de notre province;

que les journaux communautaires permettent aux résidents de se regrouper et d'établir de solides partenariats économiques et communautaires;

que la Manitoba Community Newspaper Association (MCNA), qui célèbre son 85^e anniversaire, regroupe 45 journaux communautaires distribués hebdomadairement à plus de 360 000 ménages et 550 000 lecteurs âgés de 18 ans et plus;

qu'au cours de la dernière décennie, les journaux locaux ont survécu grâce à l'appui des annonceurs locaux et provinciaux;

que la MCNA fait d'énormes progrès en s'adaptant aux changements et aux nouvelles technologies afin de rendre les journaux communautaires plus compétitifs et accessibles;

que le gouvernement provincial est une source de revenus substantielle pour les journaux communautaires qui, en retour, fournissent un service précieux en transmettant les messages importants du gouvernement aux Manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de consacrer le 17 avril « Journée des journaux communautaires » au Manitoba afin de reconnaître le rôle important que jouent ces journaux dans notre province.

Il s'élève un débat.

M^{mes} TAILLIEU et BRICK ainsi que MM. MURRAY, NEVAKSHONOFF, GERRARD, DEWAR, CUMMINGS, SCHELLENBERG, FAURSCHOU et DYCK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (J. Skafffeld, K. Cheema, G. Marchione et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (A. Parbhakar, H. Shah et J. Nikkel)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (A. Schoffner, M. Schoffner, S. Schoffner et autres)

M. ROBINSON, *ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse*, fait une déclaration au sujet de la Fête du Manitoba et signale que la province célèbre aujourd'hui son 135^e anniversaire.

M. REIMER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MALOWAY, DERKACH et MARTINDALE, M^{me} TAILLIEU ainsi que M. SWAN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface/Le Collège de Saint-Boniface Incorporation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. ROCAN intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/ The Workers Compensation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. REID et M. le *ministre* ASHTON interviennent. L'Assemblée accorde à M. CULLEN le droit de parole pour la reprise du débat.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. FAURSCHOU voulant que le projet de loi 22 soit amendé dans le paragraphe 4(2) :

a) dans le passage introductif, par substitution, à « peut prendre », de « prend »;

b) dans l'alinéa b), par adjonction, après « nutriants », de « , le sel ».

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. Sur la motion de M. DERKACH, le débat est ajourné.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. FAURSCHOU voulant que le projet de loi 22 soit amendé dans les paragraphes 7(1) et (4) par substitution, à « ministre peut déclarer », de « lieutenant-gouverneur en conseil peut, par décret, déclarer ».

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. Sur la motion de M. DERKACH, le débat est ajourné.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. PENNER voulant que le projet de loi 22 soit amendé, dans l'article 14.1 figurant au paragraphe 35(7), par substitution, à « Le ministre », de « À l'aide de méthodes scientifiques, le ministre ».

Le débat se poursuit.

M. SWAN intervient. Sur la motion de M. DERKACH, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre MELNICK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (peines applicables en matière de protection des enfants)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Protection Penalties)*.

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. L'Assemblée accorde à M. LOEWEN le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre MELNICK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi sur la protection accordée aux propriétaires de biens à l'égard des sentiers récréatifs (modification de la Loi sur la responsabilité des occupants)/The Recreational Trail Property Owners Protection Act (Occupiers' Liability Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. L'Assemblée accorde à M. ROCAN le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre STRUTHERS voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

Sur la motion de M. FAURSCHOU, le débat est ajourné.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M^{me} la ministre OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement/The Manitoba Council on Aging Act*.

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. L'Assemblée accorde à M. ROCAN le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums/The Condominium Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. L'Assemblée accorde à M. DYCK le droit de parole pour la reprise du débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M. ROCAN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. ROCAN, le débat est ajourné.

Jeudi 12 mai 2005

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (aiguilles utilisées en milieu médical)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Needles in Medical Workplaces)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. FAURSCHOU, le débat est ajourné.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 38 — *Loi visant à améliorer l'administration des tribunaux/The Courts Administration Improvement Act*.

Le débat se poursuit.

MM. MARTINDALE et ALTEMEYER interviennent. L'Assemblée accorde à M. LOEWEN le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 25, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke